no. 15

DE L'ACORD ET REMONSTRANCE QVE LE ROY A FAICT A tous ses subjectz, qui sont sous son obeïssance.

Ensemble les deffences sont faictes à toutes personnes, de faire aucune imposition ny leuer deniers sur peine d'estre declarez rebelles & infracteurs de paix & punis cõme violateurs, & perturbateurs du repos public, & autres peines portees par les Edicts, sans l'expres cõmandement du Roy.

A PARIS
Suyuant la copie de la Remonstrance,
Imprimee par Robert le Mangnier,

dup

not

catalogd

EXTRAICT DES REGISTRES DE LA COVRT DE Iuſtice.

EN la propoſition que nous fimes dernierement à l'ouuerture de la ſceance d'Agen nous diſions que l'vn des principaux ſouſtenemens de l'eſtat de ce Royaume me conſiſtoit à preſent en l'obſeruance, & entretenement des Edictz de pacificatiõ, auſquelz pour ceſte cauſe chacun ſe deuoit rendre treſobeiſſant: Que pour ce faire, il les failloit ſçauoir, & qu'il n'y auoit point meilleur moyen de les ſçauoir, & retenir, que les reduire en certaines briefues ſentences, ou motz dorez, ainſi que parlent aucuns de nos anciens Poëtes Frãçois auſſi bien que Pythagore: Et que cela ſe pouuoit faire en ces quatre mots ſolennels & legitimes: Leſquelz ſe peuuent enclore en ce verſet Françoys.

Oubliance, Vnion, Religion, Iuſtice.

Car tout ce qui eſt contenu és ſix vingts dixſept articles de noz trois Edictz de pa-

cification, eſt compris en ces quatre mots & preceptes generaux. Et ceux qui en voudront eſſaier la preuue trouuerõt que ſous le premier mot d'oubliance, ſont compris quarante articles leſquels ne contiennent quaſi autre choſe que la remiſe, obliance, & deſeharge de ce qui ſ'eſt faict & paſſé pendant les troubles & à leur occaſion, & le retabliſſement de toutes choſes, en tant que faire ſe peut, en l'eſtat qu'elles eſtoiẽt lors, & au parauant iceux.

Or comme ce n'eſt pas aſſez au bon medecin d'auoir eſtaint & appaiſe la fieure de ſon patient, mais ſe doit principallement eſtudier qu'en confirmant & entretenant ſa ſanté, il ne retombe plus és acces des maladies paſſees: Ainſi le Roy à pẽſé qu'il ne ſuffiſoit pas d'auoir donné le breuuage d'oubliance à ſon peuple, mais qu'il deuoit auſſi pourueoir a ce que l'on ne retourne plus aux troubles & querelles dõt graces à Dieu, nous ſommes ſortis, & eſchappez: & qu'il en failloit rechercher, & pratiquer la recepte laquelle ſemble principallement cõſiſter au ſecond mot de noſtre proportion, qui eſt l'accord ou reünió que les Grecs ont appellé Homonœe, & les Latins plus couſtumierement. Concorde, les vns logeans ceſte affection au cœur & les autres en l'entendement. Mais ſans ſ'amuſer à la raiſon du nom, il eſt certain

que comme l'amitié assembla premierement les hommes, aussi est-ce elle qui les maintient & entretient, voire comme disoient les premiers sages, non seullement les hommes entr'eux, mais aussi & le ciel auec la terre, & les Dieux auec les hómes. Qui est ce que disoit ceſt Agrigentin, que tout ce qui est & se meut au monde, & en la nature vniuerselle, s'entretient par amitié, se dissoult & dissippe par discorde dict (Aristote) ce que nous appellons en particulier amitié ciuile n'est autre chose qu'vnion & concorde en publicq & entre concitoyent, de laquelle partant tous legislateurs ont esté si amoureux, qu'ils l'ont estimé le plus estroit lien, & le plus grand bien de leurs citez: voire beaucoup plus ne cessaire que la Iustice, d'autant que si les peuples sont amis les vns des autres, ils n'ont que faire de iustice, par ce qu'ils ne s'entr'offenseront iamais, & ne feront non plus de tort à autruy qu'a eux mesmes: & quand biens ils seroient les plus iustes du monde, si ont ils besoing d'amitié pour s'entretenir, ayder, & bien faire les vns aux autres. Et pour ce ont fait tout ce qu'il leur a esté possible pour la planter, nourrir, & entretenir en leurs republiques: cõme en instituant des festes, danses ieux, & iouissances publiques, entretenans leurs citoyens en banquets solennels qu'aucuns

ont appellé Phidities, ou Syssities, & les autres Andries, & les Romains par ceux qu'ils appellerent Charistíes, ausquelz les parens offensez se trouuoient ensemble, Et desquelz banquets il est escript. *Concordia fertur.*

Illo precipuè mitis adesse die.

Dont par aduenture sont venus entre les anciens Chrestiens, non seullement ce qu'ils appelloient Agapas, que l'on nomme festaiges en quelques Eglises Cathedrales de ce Royaume, mais aussi le nom de nostre sainct & sacré banquet de l'Eucharistie, par lequel tous les Chrestiens, ne sont pas seullement vnis entr'eux comme freres, mais aussi eux tous au corps de nostre Seigneur Iesus christ, & le sien au nostre, qui est le plus grand & admirable Sacrement de tous. Et outre ont lesdicts legislateurs institué les loix des mariages mesmemẽt en ce que les peuples les mieux policez ne les ont permis qu'entre personnes estrangeres & non coniointes de parenté ou alliance, affin d'estẽdre touſiours plus loing les racines des amitiez & accords de leurs citoyens Mesmes si l'on a quelquesfois dispensé des degrez prohibez & deffenduz, ç'a esté presque ordinairement pour mettre fin aux querelles, & differens qui se sont esmeuz en vne mesme maison: de sorte que c'est touſiours reue-

nir à ce point que les mariages se font & se cõtractẽt pour se remettre en amitié. Ce que nous voyons principalemẽt estre pratiqué entre les Princes desquelz les querelles & guerres aboutissent & prenent presque ordinairement fin par telles alliãces. Dequoy vn aucteur non guetes elegãt en son parler, mais d'vn sens assez signifiant parle de ceste façon : *Sociantur poximitate, &c.* Qui est aussi ce que le Poëte a voulu dire, mais beaucoup plus elegamment en ces vers.

Cum iam connubiis pacem fœlicibus esse.
Component, &c.

De maniere qu'il se trouue touſiours que les mariages se contractent pour acquerir & establir de plus grandes amitiez & alliances. D'auantage à ce que les peuples fussent retenus en vnion, par vn lien plus estroit, ils les y astraignoient, par sermens publicqs & solennelz. Car nous lisons que les Grecs se sentans diuisez en beaucoup de villes diuerses & dissemblables en loix, polices & gouuernemens, se rallierent ensemble, & preseruerent des iniures des Perses, Macedoniens, & de leurs autres ennemis qu'ils appelloient barbares, par le secret de ce seul mot ómonoein,) dont Xenophon au quatrieſme liure de ses memoires, parle en ces termes, Que la concorde semble le plus grand bie

qui puisse aduenir aux citez, & qu'à raison de ce les Senateurs, & principaux d'icelles exhortoient souuent leurs citoyẽs de s'accorder & qu'il y auoit loy establie en la Grece de les faire iurer de s'accorder tous ensemble, & qu'ils faisoient ce ferment par tout. De laquelle loy il semble que T. Faminius les ayt voulu faire resouuenir, lors que les ayant deliuré de la domination des Macedoniens, & des diuisions qui auoient esté longuement entr'eux, & leur ayant rendu leur entiere liberté, soubs la protection neantmoins du Senat, & peuple Romain, les ayant assemblez en ce grand & general parlement de toute la Grece, tenu en la ville de Corinthe, leur parla en ceste façon: ces propos sont si elegans qu'ils meritent d'estre recitez en leur langue *Cõcordiâ in ciuitatibus principes, & ordines inter se, &c.* Partant nous deuons tenir pour vn oracle ceste graue & royalle sentence, laquelle d'autant qu'elle est plus vulgaire, d'autant plus est elle veritable. que par la concorde & vnion les petites choses s'accroissent, & les plus grandes se perdent & tresbuchent par la discorde. A laquelle sentence nous lisons en Senecque que Marcus Agrippa, auoit accoustumé de dire qu'il estoit infiniment attenu, estant deuenu par icelle & bon amy, A quoy on pourroit adiouster qu'

en estoit aussi deuenu tresbon citoyen, d'autant qu'il n'y en eut point de meilleur és dernieres diuisions de Rome, ny qui plus ait aidé à asseurer la paix & concorde qui dura si long temps pendant l'Empire d'Auguste duquel il estoit grand amy, & familier. Et pour verificatiou de laquelle sentence & de ce qui a esté dict cy dessus, on n'aura que faire d'aller recercher ny le Symbole, ou embleme de la trousse de fleschesque le plus fort homme du monde ne sçauroit rompre, & neantmoins separement baillees à vn enfant de six ans, il les briserа toutes les vnes apres les autres: ny a l'Appologue du corps humain par lequel l'autre Menenius Agrippa reconcilia le peuple Romain auec le Senat, ny les maux de la discorde qu'on pourroit representer par les exemples des Hebreux, des Perses, des Grecs, des Cartaginois, & des Romains, n'en ayans que par trop d'experiences non seulement en ce Royaume, pays & Duché de Guienne, mais aussi en ce Conté Perigort, mesmes en toute la France, de laquelle nous n'auons que faire de sortir pour cela. Car s'il est veu ville en France, de la qualité qu'elle est, plus superbe ny plus delicieuse, ny en laquelle le Clergé, se fust rendu plus pompeux & venerable, la Iustice ait esté plus querее & respectee, les bourgeois & mar-

chans plus honorez, les Egliſes plus magnifiquement baſties, mieux ornees, ny plus frequentees, les maiſons conſtruictes auec plus d'artifice & de meilleure eſtoffe, mieux meublees & occommodees, les faillies de la ville & Cité, les fauxbourgs, les iardinages & prairies bordees & voiſine quaſi de toutes parts de ceſte belle & douce riuiere de L'iſle, plus plaiſants. Et toutesfois vous auez veu que par le venin, de diuiſion, que la diſcorde de ce Royaume, & de ces prouinces à ietté ſur vous pandãt ces dernieres annees, tout en vn coup voz Egliſes, & vne grande partie de vos plus beaux edifices tant publicqs que priuez ont eſté ruinez de fonds en comble, voz rues defigurees & remplies d'ordures, & demolitions, vos meubles rauis & emportez, le Clergé, deſchaſſé & exilé, la Iuſtice vagabonde, les bons bourgeois & marchans pour la pluſpart pillez, & rançonnez: en ſomme toute voſtre ville tellement deſolee & deſerte, que pour le dire en vn mot, quiconque vouloit voir pluſieurs & belles villes il ne les failloit aller chercher hors de la France. De ſorte que ce pendant vous auez eu tout loiſir d'apprendre & de chanter ceſte piteuſe paſtourelle.

Impius hæc tam culta noualia miles habebit
Barbarus has ſegetes? En quò diſcordia ciues
Perduxit miſeros? en queis conſeuimus agros?

Et encores l'autre plus lamentable.

O Lycida, viui peruenimus aduena nostri,
Quod nunquã veriti sumus, vt possessor agelli
Diceret, hæc mea sunt, veteres migrate coloni.

Mais de peur que vous pensant par trop representer les maux de la discorde & diuision, ie ne peche contre le premier precepte de noz Edictz, vous ramenant en memoire ce qu'il nous faut enseuelir en oubliãce perpetuelle, i'oublieray aussi tres volontiers ce subiect, & retournant à la concorde & recõciliation dont vous auez beaucoup plus de besoing, ie passeray à vn autre discours, pendãt neãtmoins de mon premier pros, qui est de sçauoir cõment la concorde, s'establir principalemẽt es estatz ou republiques, & en general en toutes les choses de ce mõde. Car ie voy que les saiges ne s'en accordent pas bien entr'eux, en recherchant des moiẽs du tout diuers, & cõtraires: les vns disans que c'est par inægualitez, dissemblances & cõtrarietez: les autres par ægualitez, dissemblances & idẽtitez, cõme ceste heraclite dict le tenebreux qui fut maistre de Pythagore, & ceux qui ont tenu son opiniõ disent que les accordz se font par cõtrarietez & dissemblances, que la discorde & dissention est generatiue des choses, & qu'au contraire l'amitié & la paix les perdoit & dissipoit, abusans ceste fin des auctoritez d'Hesiode & Eu-

ripide, l'vn desquelz dict que le Medecin est ordinairement enuieux du Medecin, le portier du portier, & le châtre du chantre leurs semblables: & l'autre, que naturellement la seichereſſe desire l'eau, & l'eau se descharger sur la terre alteree, qui sont to' cõtraires: voire iusques à reprẽdre Homere de ce qu'il auoit maudit & bãny la discorde d'entre les Dieux & les hõmes: Et prenans pour exemple de ce grãd & vniuersel mõde, duquel les mouuemẽs & les saisons sont si bien accordans dentr'eux, cõbien qu'il soit cõpose de qualitez & elemens du tout contraires, froid, chaut, sec, humide, leger, pesant: Aussi la musique la plus accordante & melodieuse n'estre pas celle qui n'est que d'vne voix ou d'vn ton, mais qui est cõposee de plusieurs & diuers cõme du dessus & du bas, de la teneur & haute cõtre, des lõgues & des briefues, minimes & autres cõtrarietez ou dissemblables. La plus belle & agreable peinture estre, non celle qui n'est que d'vn rayon ou couleur, ains celle qui les assemble quasi toutes ensemble, le noir auec le blanc, le rouge auec le bleu, le gris auec le vert. La grãmaire auec la cõposition & pronõciation des mots cõsister en la rencontre des voielles auec les cõsonãtes, lesquelles ioinctes auec leurs semblables, ou ne sonneroiẽt du tout riẽ, ou resonneroiẽt tresmal.

Les autres disans au contraire que le semblable desire ordinairemẽt son semblable, que l'équalité est cõseruatrice de la cõcorde, & que puis que la concorde est autre chose qu'amitié, laquelle reçoit ou rẽd les amis en tout & par tout egaux & semblables, il faut que la cõcorde cõsiste en équalitez & resemblances. Et partãt que d'autãt plus que les hõmes se pourront approcher de l'équalité, d'autãt plus l'vniõ, l'amitié & cõcorde se mettrõt & cõseruerõt entr'eux: Et de fait que les plus ordinaires remedes que l'on ayt apporté aux querelles & diuisiõs des peuples, a esté de les esgaler, ou pour le moins de les approcher de quelque æqualité en biẽs, en voix ou suffrages, en hõneurs, en capacitez de mariages, & telles autres choses dont les hõmes sont naturellemẽt conuoiteux. Ceux qui ont esté plus politiques, & qui ont eu plus de cognoissance des affaires du mõde ont dict, que ce n'estoit ny l'vn ny l'autre qui faisoient les acordz dessus dicts. Car quant aux cõtrarietez des elemẽs & qualitez de ce mõde si bien accordãt en soy mesmes, des voix & tõs en la musique, diuersiẽs de couleurs en sa peinture, & des letres en la grãmaire ce ne sont pas les cõtrarietez qui font ses accords: mais vne temperature en la meslange des choses, procedãt de Dieu, du Musicien, du paintre & du

Gramarié. Cõme auſſi ce que l'eau deſire l'
ſeichereſſe & la ſeichereſſe l'eau, n'eſt pa
que naturellemẽt le cõtraire deſire ſon cõ
traire: mais que les deux extremitez du ſe
& humide eſtans meſlees enſemble par l'
prouidẽce du Createur ou de la nature, el-
les ſe reduiſſent en la perfectiõ du moyen
deſirable & bié accordãt en ſoy. Pareille-
ment ce que le Medecin hayt le Medecin
& le potier le potier, ce n'eſt pas que natu-
rellemẽt le ſemblable hayſſe ſon ſembla-
ble, mais qu'ils ne s'accordent pas bien en
leurs deſirs & cõuoitiſes, chacun deman-
dãt pour ſoy, ce qui doit par raiſon appar-
tenir au plus excellẽt, ou à chacun ſelon ſa
valeur. Et pour le regard des æqualitez, &
reſſemblances, il eſt certain que le meſchã
ne s'accordera iamais auec ſon compaignõ
meſchant comme luy. Et meſmes quant
aux bons, il ſeroit du tout impoſſible d'e-
ſtablir vne æqualité entre eux, eſtãs natu-
rellemẽt preſque tous inégaux en valeur
d'eſprit, du corps & de biens. De ſorte que
ceſte belle republique de Platon, qui s'en
voulut pl' aprocher, n'a iamais eſté receue
ny pratiquee, qu'en quelques colleges de
Pythagoriẽs, & Pythagoriens, & depuis
entre nos ſolitaires & encores en quelques
choſes & nõ en toutes. Entre leſquels meſ-
mes il ſe voit tãt de noiſes & de nõchallã-
ces, que leurs reigles ne ſont praticables

qu'entre ceux qui ſeroiẽt quelque choſe de
lus ou de moins qu'hõmes. A raiſon de
quoy, il ſemble que iuſtemẽt les Thebains
& Arcaddes, ayãs vn iour requis Platõ, de
eur policer vn eſtat de nouuel par eux e-
tably, le renuoierẽt tout auſſi toſt qu'ilz
ogneurẽt qu'il y vouloit plãter ſa preme
e pierre angulaire d'équalité. Et partãt ils
nt dict que ce qui faiſoit les accordz du
nõde, ce n'eſtoit l'équalité, ains vne meſlã-
ge des choſes le plus ſouuẽt contraires par
équalité attẽpee & proportiõnee, par cõ-
as, par raiſon & diſcipline, & ſ'il faut di-
e ainſi, par vne équalité inégale. Comme,
our exẽple familier & ordinaire nous di-
ons que pour faire les mariages bien ac-
ordãs, il faut qu'ils ſoiẽt égaux: Et toutef-
ois pour faire que les mariez ſ'accordent
ien enſemble, il eſt neceſſaire que l'vn ſe
ende obeiſſant à l'autre, & par ainſi qu'ils
oiẽt inégaux en leur équalité. Et appel-
ent ceſte équalité ou proportion geome-
rique & nõ arithmetique. Mais parãuen-
ure ce propos ne ſe pourra pas cõprandre
ar vn chacun: & à vray dire il ſurpaſſe au
cunemẽt ma capacité, ma ſcience n'eſtant
as ſi ſublime & ne cõſiſtãt preſque qu'en
certains petits mots. Et pour ce, eſſaions de
rouuer quelque inſtruction plus humble
& plus baſſe pour apprendre ce que nous
erchons. Ie le diray donc beaucoup plus

ſimplemẽt, à ſçauoir que tous les accordz de ce mõde deſpendẽt & conſiſtẽt en commandemẽt & obeiſſance. Ie le diray encores plus briefuemẽt, qu'ils deſpẽdent de la ſeule obeiſſance, & que c'eſt l'obeiſsãce ou la peitharchie qui fait tous les accordz de ce mõde. Car quãd à ce que nous diſions tantoſt du cõmander & obeir tout enſemble, l'on peut dire, que qui dit l'vn dit l'autre, eſtans reciproques & relatifz l'vn de l'autre: auſſi que le biẽ cõmander procede ordinairemẽt de bien obeir: & d'auantage q̃ l'obeiſſance tiẽt touſiours le premier rãg entr'eux. Et pour ce ie ne parleray que de l'obeiſſance: laquelle auſſi eſt ſeule demeuree en noſtre lot & partage. Ie veux dõcques maintenir que l'obeiſſance eſt celle qui fait & engendre tous les accordz de ce monde. Et de faict quant celuy duquel nous auons rapporté le ſerment de la cõcorde cy deſſus recité, en parle, il dict fort elegãment, que ce n'eſt pas ſ'accorder quãt lon ſ'eſiouit & prẽt plaiſir à meſmes ieux, meſmes chantz, ou telz autres eſbatemens ains quand l'on ſ'accorde tous à obeir aux loix: Qui dict le Roy dict la loy: eſtant le Roy, luy meſme la Loy, Tenez donc, ſ'il vous plaiſt, ce point pour certain & reſolu, que ce qui faict & produict tous les accords du mõde c'eſt l'obeiſſance. Et pour vous le mõſtrer cõme par pieces & par le

nenu : Qui eſt ce qui a creé & eſtably ce
monde en ſon eſtre, le mettant hors de ſon
chaos, deſordre & confuſion? l'obeiſſance
que la nature cõfuſe & quand il dit, la lu-
miere ſoit faicte, & la lumiere fut faicte.
Qui eſt ce qui le gouuerne & entretient
en ſon ordre ſi reglé & ſi biẽ accordãt? l'o-
beiſſance par laquelle les corps inferieux
obeiſſent aux ſuperieux. Qui eſt ce qui
ouſtiẽt les Royaumes, les eſtatz & polices
es ſeigneuries particulieres & iuſques aux
lus petites maiſons de ce bas monde? les
oibles auec les forts, les pauures auec les
iches, voire les bõs auec les mauuais l'o-
eiſſance que nous deuons aux Roys, aux
oix, aux magiſtrats & à noz ſuperieux.
Qui eſt ce qui maintiẽt le faict de la guer-
e, de la marine. Qui eſt ce (ſ'il faut venir
uſques là) qui entretiẽt vn ſi grand nõbre
'ordres & religiõs en la Chreſtienté, deſ-
uels les ſuperieurs n'ont ny iuriſdiction
y empire quelcõque? le ſeul mot d'obeiſ-
ance, d'auantage. Qu'eſt ce qui nous à dõ-
é & dõne iournellemẽt la paix, le repos,
& le ſalut à noz ames : l'obeiſſance par la-
uelle noſtre Seigneur a reparé & rachep-
é la deſobeiſſance de noſtre premier pere.
n ſomme nous pouuons dire en general
ue l'obeiſſance eſt la ſeule & vnique cau-
e du bien & du repos que nous auons en
oz corps & en noz ames ou eſpritz. C'eſt

pourquoy aussi ayãt autresfois esté dict à vn Roy de Lacedemone, que le Sparte, s'estoit si biẽ & heureusemẽt cõseruee en son estre pource que les Roys y sçauoiẽt bien cõmander, il respõdit fort à propos, Mais pour ce que le peuple y sçauoit biẽ obeir. Ce qu'il ne faut point aussi doubter auoir esté la principale cause de la longue duree de ce Royaume, pour auoir touſiours esté celebré & renõmé par dessus tous les autres, du debuoir d'obeissance aux cõmandemens & volõtez des Roys. Partãt nous deuons prendre, & de bõne heure, l'obeissance pour guide & reigle de toutes noz actions, & nous y accoustumer tellement tous de quelque sexe, qualité, ou cõdition que nous soyõs, que nous ne faciõs iamais rien que par cõmandement d'autruy, soit pour boire, soit pour manger, pour marcher, soit pour nous arrester, pour nous baigner ou exercer: En somme que nous ne faciõs iamais rien à part ny separemẽt des autres, ains que demourans en societé & cõpagnie, nous viuions de vne vie commune à tous, ny ayãt riẽ de meilleur, plus excellent, ny plus propre au salut des hõmes, ny que nous deuiõs plus soigneusement apprẽdre des nostre enfance qu'à obeir. Et sçauez vous quel biẽ il en aduient entre infinis autres? C'est que ceux qui obeissent biẽ & volõtiers, en sont beaucoup

plus doucemẽt traictez par ceux qui leur cõmandent. Car il n'y a rien qui adouciſſe plus, ny qui rauiſſe tant leurs cœurs, que faict l'obeiſſance & la franche & liberalle volonté & deuotiõ des ſubiects. Et cõme nous diſons cõmunement des mariages, (quelques vns le dient par mocquerie, & toutesfois ſi eſt-il vetitable) que bõnes fẽmes font les bons maris, auſſi peut on dire & eſt vray, Que les bons ſubiects font les bons Roys, diſoit le grãd Alexãdre, Et de faict beaucoup de Princes ont eſté contraincts ſe monſtrer plus rudes & plus ſeueres que leur naturel ne portoit, à cauſe de la malice & deſobeiſſance de leurs ſubiectz: & quãd on a veu quelques traictz extraordinaires & de rudeſſes en leurs actiõs il ſe remarquera que la deſobeiſſance d'aucuns de leurs ſubjects les auoit preuenu & contrainct d'en venir là. Au ſurplus la reuolte des peuples contre leurs Princes, ſurpaſſe la brutalité de toutes beſtes, Ie dis de celles que l'on appelle ſociables ou politicques: car il y en a de deux ſortes, les ſauuages & indomptables, & celles qui ſ'apriuoiſent & rengent enſemble pour eſtre ſoignees & conduictes par les hommes, leſquelles ſe rendent ſi obeiſſantes à leurs paſteurs ou bergiers, que elles ſe paiſſent és lieux eſquelz ilz les conduiſent, ſe retirent et recueillẽt de ceux qui leur ſont

defenduz, & ſouffrent que leurs maiſtres recueillent & reçoiuent les profictz qu'elles leurs rendent & apportent: ſans que iamais il ſe ſoit veu qu'vn trouppeau ſe ſoit rebellé ny ſouſtrait de l'obeiſſance de ſon paſtre ou maiorau: Ains au contraire voit on toutes ces beſtes ſe rẽdre touſiours plus farouche aux eſtrãgers, qu'à ceux qui leur cõmandent & qui en reçoiuẽt les profficts. En quoy ſe voit euidẽment qu'il eſt vray ce que l'on dict de l'hõme, qu'il eſt le plus farouche, & le plꝰ intraictable de tous les animaux & qui cõſequẽment à plus de beſoing d'eſtre retenu des reſnes d'obeiſsãce.

Dõcques l'obeiſſance eſtãt l'vn des principaux fondemẽs de la cõcorde, & la concorde de la manutentiõ d'vn eſtat, nous les deuõs principalement ſuiure & pratiquer. A quoy nous ſommes grãdement inuitez par l'eſtat de la Royaulté en laquelle il a pleu à Dieu nous faire naiſtre. Ce que nous auions pẽſé vous deduire & mõſtrer plus particulieremẽt par la conferance des autres polices, non ſeulemẽt Democratiques & Ariſtocratiques, mais auſſi de Royaumes nõ hereditaires, ny ſi iuſtes, legitimes & iuſticiers que le noſtre: Mais craignant que le tẽps ne puiſſe porter ce diſcours, ie m'en paſſeray pour le preſent: & me contenteray de vous dire: qu'encores qu'il y ayt beaucoup de diuerſitez & inegalitez

entre les personnes de ce Royaume cõme. vn tel estat ne pourroit autremẽt subsister si est-ce que le Roy par ses Edits de pacification, y a mis vne ęgualité remarquable, pour nous mieux vnir & accorder tous en semble, en ce qu'il nous tient tous esgallement pour ses bons & loyaux subiectz, sans aucune differẽce ne distinction. Suyuant en ce cõseil de ce saige Cõsul, lequel voyãt qu'apres la grãde calamité aduenue à Cannes, il se fallut seruir de toutes sortes de soldats, vieux, nouueaux, esclaues, volontaires & libres tous ensẽble, & craignant que ceste diuersité & difference ne causast des dissentions entr'eux, ordonna. Ainsi est il du Roy, il nous tient tous par ses Editz si esgallement pour ses subietz, qu'il ne se relouuient & ne pense plus aux querelles & diuisiõs passees, ny aux distinctions que les troubles pouuoient auoir causé entre nous, ny aux offences cõmises contre luy mesmes. Et par tãt nous serons inexcusables & deuãt Dieu & deuant les hõmes, si nous defaillons à luy rendre le deuoir d'obeissance dõt nous sommes obligez enuers sa maiesté. Et pour ce, rendons nous obeissans à ses Edictz, & singulierement à ses Edictz de pacificatiõ, pour l'obseruation & entretenement desquelz ceste cõpagnie à esté principallement enuoyee en ces pays. Et suyuant iceux entre-

aymons nous tous comme freres, amis, & concitoyens. Renonçons à toutes alliances confederations. Deportons nous de toutes entrepriſes, monopoles, pratiques, ligues, intelligences & aſſociations : Et no⁹ vniſſans tous enſemble, ne recognoiſſons autre Roy, autre maiſtre, ny autre ſeigneur, que celuy que Dieu à ordonné & eſtably ſur nous, Demourons luy fidelles: & loyaux ſubiectz. N'ayons autres amis ny ennemis que les ſiens : Et croyons fermement, que tant & ſi longuent que nous ſerõs vnis en ceſte obeiſſance, nous ne demeurerons pas ſeulement inuincibles cõtre les ennemis ordinaires de ce Royaume mais auſſi aſſeurez cõtre les tempeſtes qui nous pourroient cy apres menacer. Et ſi vous aſſeurez que vous vous reſſentirez bien toſt des effectz et fruicts de ceſte obeiſſance, par la pitié, bonté et douceur de noſtre Roy. Car le Roy a voulu que ceſte compagnie fuſt aduertie (& veult que chacun ſache) que ſon intention eſt de ſoulager et decharger ſon peuple de beaucoup d'impoſitions et oppreſſions, deſquelles à ſon treſgrand regret, et par la malice et deſobeiſſance des annees paſſees il à eſté ſurchargé, et que tout auſſi toſt que Dieu luy aura fait la grace de penſer vn peu à ſa ſanté (pour laquelle nous le deuons tous treshumblement ſupplier,) il eſt reſolu de

de pourueoir au soulagement de ses subiectz, et les faire resentir des fruictz et des biens de leur obeissance. Dont ceste prouince a ia commencé à receuoir de grands arres, et vn gaige tresprecieux, par l'enuoy de ceste compagnie en icelle. Et particulierement ceste ville, en ce qu'ayant par cy deuant, et des, et depuis dix ou douze ans en çà, touſiours eſté vne ville d'armes de violence et de guerre, elle deuiendra doreſnauent, (ainſi que le Roy a dit luy meſme en noz preſences au Maire de ceſte ville et ces propos meritent de faire la cloſture de noſtre remõſtrance.) Pour à quoy paruenir, nous requerons, ſuyuant ce que nous auons accouſtumé de faire, qu'il pliſe à la Cour ordonner en general, qu'il ſoit enioint à vn chacun de garder et obſeruer inuiolablement l'Edict de pacification, et conferences faites ſur et en conſequence d'iceluy. Et particulierement à tous de viure paiſiblemẽt enſemble comme freres, amis et concitoyens, ſe comportans modeſtement les vns auec les autres, ſans ſe prouoquer d'iniures ou reproches et ſans vſer ny tenir aucuns propos ſcandaleux, ou tendans à ſedition, les mettans à ceſte fin reſpectiuement: en la ſauegarde les vns des autres, et ſans aucune difference ne diſtinction de perſonnes. Que deffences ſoient faictes à tous de quelque eſtat,

et condition, de faire aucunes pratiques, monopoles, ligues, associatiõs et entreprises au preiudice du seruice, du Roy, et de l'obeissance qu'ilz doiuent, comme à leur seul, naturel, et souuerain Seigneur. Mesmes que deffences soient faictes de faire aucune impositiõ ny leuee de deniers sans sa permission, et sans auoir sur ce obtenu lettres patẽtes de sa Majesté, et qu'en celles qui se feront par son congé, les vns ne seront surchargez plus que les autres. Le tout sur peine d'estre declarez rebelles & infracteurs de paix & punis comme violateurs et perturbateurs du repos public, et autres peines portees par les Edicts.

FIN.